

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 96 (1987)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Le général Dufour, fondateur de la Croix-Rouge suisse  
**Autor:** Christ, Félix  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682198>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ANNIVERSAIRE

Félix Christ<sup>1</sup>

En 1863 déjà, Dufour créait avec Henry Dunant, Gustave Moynier, Louis Appia et Théodore Maunoir le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), dont il fera partie jusqu'à sa mort en 1875. Il en fut le premier président dans les années 1863-1864 et devint ensuite président honoraire.

Outre Henry Dunant, fondateur à proprement parler de la Croix-Rouge, et Gustave Moynier, qui dirigea le CICR de 1864 à 1910, c'est surtout au général Dufour que la Croix-Rouge doit son succès.

**Apôtre de l'idée de Dunant**

Dufour était un vieil ami de la famille Dunant. Il était membre de la Société de géographie de Genève, créée en 1858 par huit personnalités, dont Dunant, et à laquelle appartenaient également Gustave Moynier et Louis Appia. En 1859, il entra au conseil d'administration de la Société des Moulins de Mons-Djémila, que présidait alors Henry Dunant.

En 1847 déjà, Dufour s'était illustré par ses convictions humanitaires lors de la guerre du Sonderbund. Il était donc tout naturel, qu'en automne 1862, Dunant soumette le manuscrit de son ouvrage «Un souvenir de Solferino» à cet ami paternel mondialement connu, professeur de Napoléon III et homme de confiance du Conseil fédéral, influent non seulement en tant que personnalité militaire, mais également en sa qualité de «véritable pacificateur».

Le fait que Dufour assura l'auteur de son appui inconditionnel dans une lettre datée du 19 octobre 1862 revêt une importance particulière.

L'idée de Dunant était d'organiser dans chaque pays, déjà en temps de paix, des organismes impartiaux de secours aux blessés, que dispenseraient des volontaires formés à cet effet. Le dirigeant militaire expérimenté qu'était Dufour émit bien quelques doutes quant à la réalisation de ces comités d'aide, mais il pensait avec Dunant que de tels centres étaient souhaitables et même nécessaires. Sa lettre se terminait sur quelques mots d'encouragement: «Il ne

# Le général Dufour, fondateur de la Croix-Rouge suisse

**Le 15 septembre 1987, la Suisse célèbre le 200<sup>e</sup> anniversaire du général Guillaume-Henri Dufour, qui fonda la Croix-Rouge suisse (CRS) le 17 juillet 1866, à Berne.**

faut pas désespérer du succès.»

**Fondation du CICR**

La Société genevoise d'utilité publique décidait, le 9 février 1863, sous la direction de Gustave Moynier, de créer une commission (le futur CICR) dans le but d'étudier les propositions de Dunant. Dufour accepta de participer aux travaux de ce comité composé de cinq personnes, qu'il présida du 17 février 1863, date de la première réunion, au 13 mars 1864. Il en devint ensuite le président honoraire alors que Moynier lui succédait à la présidence.

Dufour, présageant justement la réserve des milieux militaires, proposa dès la première réunion – ce que nous

révèle le procès-verbal du 17 février 1863 rédigé par Dunant – que les aides sanitaires bénévoles «se mettent à la disposition des états-majors» pour compléter le personnel sanitaire de l'armée, mais non pour «se mettre en lieu et place des infirmiers militaires».

Le 26 octobre 1863, Dufour prononça le discours d'ouverture lors de la première Conférence de Genève, dont il confia ensuite la direction à Moynier. L'assemblée conduisit le 29 octobre à la fondation officielle de la Croix-Rouge, à la décision de créer un comité dans chaque pays ainsi qu'à la recommandation de conférer un statut neutre au personnel et aux aides sanitaires, de même qu'aux blessés.

**Droit international humanitaire**

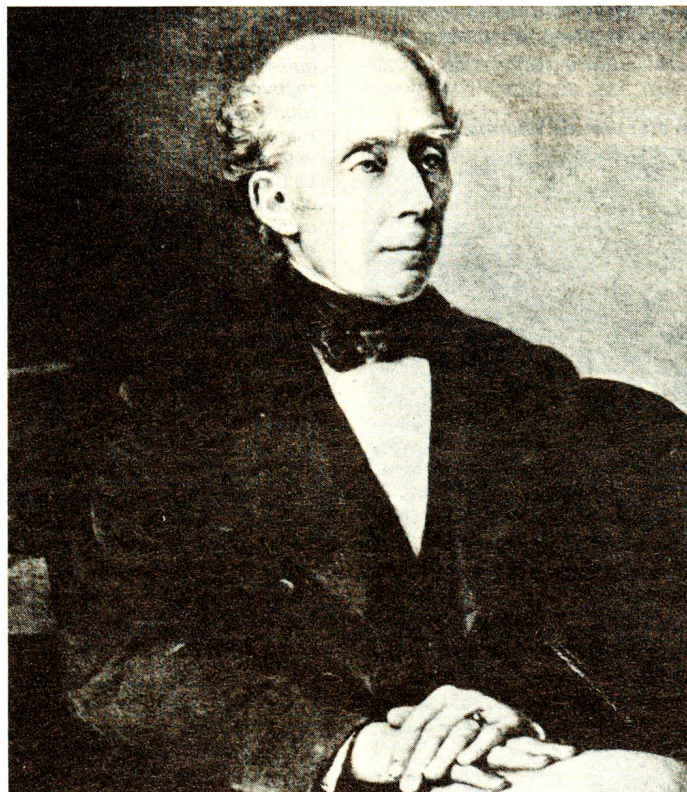
Sous la présidence du général Dufour en sa qualité de délégué du Conseil fédéral et de chef de la délégation suisse, la conférence diplomatique adopta le 22 août 1864 la première Convention de Genève pour la protection des victimes de la guerre.

**Croix-Rouge genevoise**

Le 17 mars 1864, Dufour avait dirigé l'assemblée constitutive de la section de Genève en sa qualité de président honoraire du CICR (Moynier étant indisposé). La création de cette section régionale de la Croix-Rouge devait constituer le premier pas vers une multiplication des sections de la Croix-Rouge en Suisse pour aboutir enfin à la fondation d'un comité central suisse. En outre, le CICR avait l'intention de déléguer deux représentants au Schleswig-Holstein, théâtre de la guerre des Duchés, entre la Prusse et le Danemark, mais il estimait ne pas avoir de mandat propre. Afin de donner plus de poids à l'impartialité du CICR, Dufour insista pour que des délégués soient envoyés aux belligérants des deux bords.

**Comité fédéral**

Conformément aux propositions de Dunant, de la première Conférence de Genève de 1863 et de la Convention de Genève de 1864, Dufour s'engagea dès le début pour la création d'une société nationale de la Croix-Rouge dans notre pays. Le 1<sup>er</sup> juillet 1866, Dufour et le Conseiller fédéral Jakob Dubs lancèrent un appel commun pour la fondation d'un comité fédéral d'aide aux soldats blessés. La guerre d'unification de l'Allemagne venait en effet d'éclater et l'armée suisse était en état d'alerte. Dans leur appel, Dufour et Dubs citaient l'exemple d'autres Etats, dans lesquels des comités d'aide avaient déjà été créés, et ils mentionnaient plus particulièrement



**Le général Guillaume-Henri Dufour (1787-1875), fondateur de la CRS en 1866.**

<sup>1</sup>Théologien responsable de l'information à la CRS.

les expériences positives faites pendant la guerre entre la Prusse et le Danemark dans le Schleswig-Holstein en 1864.

### Assemblée constitutive de la CRS

Le 17 juillet 1866, à 16 heures, l'assemblée constitutive du Comité d'aide suisse était ouverte dans la salle du Conseil des Etats, à Berne,

**Signature de la première Convention de Genève sur la protection des victimes de guerre, le 22 août 1864, présidée par le général Dufour. Sur notre photo, Dufour soumet le document à un plénipotentiaire. A côté de lui, se trouve Gustave Moynier.**



pendant la session, les 40 personnes invitées étant pour la plupart des parlementaires; 24 personnalités haut placées (comme les nommaient les *Basler Nachrichten* du 20 juillet 1866) venant de presque tous les cantons assistaient à la réunion.

Le moment était propice à la création d'un tel comité de soutien au service sanitaire de l'armée: la guerre de 1866 battait son plein, deux semaines après la bataille décisive qui avait eu lieu près de Königgrätz (3 juillet), mais une semaine avant l'accord d'armistice de Nikolsburg (26 juillet) et cinq semaines avant la paix de Prague (23 août 1866). Dufour se trouvait dans la Ville fédérale non seulement en sa qualité de conseiller aux Etats

mais également à titre d'expert de la Commission militaire chargée d'étudier d'éventuelles mesures de défense. La population suisse eut immédiatement conscience de la nécessité de créer une société de la Croix-Rouge dans le pays.

### Allocution d'ouverture de Dufour

Le général Dufour ouvrit

accepté à l'unanimité.

### Délibérations sur les statuts

Le président du CICR, M. Moynier, avait préparé un projet de statuts pour l'Association helvétique de secours pour les militaires blessés, dont l'article premier stipule que son «but essentiel (est) de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé de l'armée suisse». Du-

tuée de pères de famille», selon les termes de la *Neue Zürcher Zeitung* du 20 juillet 1866. «Des discussions épuisantes se prolongèrent jusqu'à sept heures du soir», commentaient les *Basler Nachrichten* du 20 juillet 1866.

La seconde version l'emporta par 11 voix contre 9 lors du vote. L'article 1 fut donc complété et le nom de l'organisation fut transformé en «Asso-

*Dans le No 5 d'«Actio», nous avons publié un article de M. Enrico Valsangiacomo, historien, intitulé «La Croix-Rouge suisse est-elle née en 1866 ou en 1882?», dans lequel l'auteur démontrait que deux sociétés bien distinctes ont été créées: l'une en 1866 et l'autre en 1882, sur des bases totalement différentes. L'article de M. Felix Christ s'attache à montrer le rôle joué par Guillaume-Henri Dufour au sein du mouvement Croix-Rouge et dans le processus de la création de la CRS en 1866. Y a-t-il contradiction? Apparemment oui! Mais cela ne vient-il pas du fait que nous avons été habitués à une version simplificatrice de l'histoire de notre institution? Le débat est ouvert.*  
N.d.l.r.

l'assemblée par un aperçu rétrospectif sur les efforts fournis jusqu'alors pour secourir les soldats blessés et par une description des comités d'aide mis sur pied dans différents pays. Il proposa ensuite de nommer à la présidence le Conseiller fédéral Dubs, qui de son côté demanda la nomination de Dufour à la fonction de président honoraire, ce qui fut

four approuva également cette restriction de l'aide aux militaires, comme le prévoit la Convention de Genève de 1864.

Dubs, de même que d'autres orateurs, plaida en revanche pour que l'aide soit étendue à la famille des soldats, «eu égard à la nature particulière de notre armée, qui est en grande partie consti-

ciation de secours aux militaires suisses et à leurs familles».

### Une telle association est-elle vraiment nécessaire?

Aux cours des «débats souvent passionnants» qui se déroulèrent (*Neue Zürcher Zeitung*), Johann Gaudenz von Salis, Conseiller national grison, défendit le point de vue que «les buts de l'association étaient louables, mais qu'en cas de catastrophe, l'Etat en tant que tel, c'est-à-dire la Suisse entière, devrait entrer en action». A cette remarque d'importance, fondamentale pour la Croix-Rouge, Dubs répondit «que l'association avait bel et bien un rôle capital à jouer. Car il pourrait arriver que, selon les cantons, un

## ANNIVERSAIRE

nombre plus ou moins grand de bataillons doivent partir et que les blessés et les sans-abri soient plus ou moins nombreux. Dans ces circonstances, une association fédérale de soins apportés aux pauvres et aux blessés aurait toute sa raison d'être.»

L'article des *Basler Nachrichten* du 20 juillet 1866 se termine par une constatation qui résume fort bien la situation: l'aide d'une association suisse de la Croix-Rouge «fut reconnue juste; actuelle et noble, tout comme l'idée que l'aide entre les Confédérés et les Suisses allait de soi; une telle association présentait le grand avantage d'allier à ce sentiment commun une organisation pratique et rapide».

### Jakob Dubs, premier président de la CRS

A la suite des délibérations, on nomma une commission exécutive de cinq membres: le Conseiller fédéral Jakob Dubs (président), le Prof. Alphonse Rivier, docteur en droit (secrétaire), le Conseiller fédé-

ral Karl Schenk, le Dr Samuel Lehmann, médecin en chef de l'armée, et le colonel Meyer, de Lucerne.

Le général Dufour avait été prié par Henry Dunant, alors secrétaire du CICR à Genève, d'assumer la présidence de la CRS, charge qu'il avait refusée en raison de son grand âge (il avait à l'époque 78 ans). Il se préoccupa cependant de la création du conseil d'administration de 44 membres (2 par canton), ce dont témoigne une lettre adressée à son épouse le 18 juillet 1866, et il resta toute sa vie membre de l'association de secours, contrairement à ses quatre collègues du comité de Genève. Les cinq personnalités du CICR étaient toutes membres de la section locale de Genève, créée en 1864, mais elles étaient arrivées à la conclusion que les tâches du CICR et celles de la CRS devaient être clairement distinguées. Il était donc juste que les membres du CICR ne fassent pas partie de la CRS, à part le général Dufour, qui avait «une position exceptionnelle» (Moynier).

### Origines du Service de la Croix-Rouge

Le 17 août 1866, Jakob Dubs, président de la CRS, insistait dans une lettre adressée aux cantons sur «la nécessité de prendre à temps quelques mesures pour l'instruction d'infirmiers capables». Cette exigence découlait directement de l'objectif de la nouvelle association de soutenir le service sanitaire de l'armée par la mise à disposition de volontaires suffisamment formés, ainsi que l'entendait Henry Dunant.

### Dufour toujours actif

Jusqu'à sa mort, le 14 juillet 1875, le général Dufour resta actif au sein du CICR: il prit part à 214 des 227 réunions de l'organisation, le 23 mars 1875 pour la dernière fois. Il fit preuve d'une constance et d'une ténacité sans limite dans sa lutte pour la cause humanitaire, sous le signe de la Croix-Rouge! □

## SANTÉ

La psychologie humaniste en plein essor

## Harmoniser la vie

Face à la dégradation de son environnement et aux multiples agressions dont il est l'objet, l'homme de cette fin du 20<sup>e</sup> siècle recherche les moyens de préserver l'harmonie de sa vie. Dans le domaine de la santé, le recours de plus en plus fréquent aux médecines et thérapeutiques psychologiques, dites «douces», traduit bien ce phénomène. *Actio* s'est entretenu avec Rosette Poletti, directrice de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier et spécialiste des méthodes de psychologie humaniste, pour tenter de mieux cerner cette évolution, qui préfigure ce que sera la santé de l'an 2000.

Bertrand Baumann

Selon un récent sondage, effectué en France par le Ministère de l'Intérieur, 49% des Français auraient déjà eu recours aux médecines douces pour se soigner. Parmi les causes principales, figurent tous les nombreux maux en apparence bénins, mais qui handicapent considérablement la vie quotidienne, comme les migraines chroniques, l'hypertension, les maux de dos, etc... Des problèmes contre lesquels la médecine expérimentale est souvent impuissante. Mais les patients vont souvent chez le naturopathe pour des dérèglements plus graves, comme un cancer ou une maladie de cœur.

Une étude réalisée récemment par les Israéliens a montré que l'hypertension et des affections cardio-vasculaires résultaient souvent de problèmes de communication rencontrés par le patient. Une relation de cause à effet contre laquelle les inhibiteurs et les anti-coagulants ne peuvent rien.

«Les médecines douces présentent le grand avantage de prendre en compte le malade dans sa globalité. C'est sans doute cela la principale revendication du malade d'aujourd'hui», remarque Rosette Poletti.

### Une multitude de méthodes et une nouvelle génération de praticiens

La palette des médecines douces n'a cessé de s'élargir ces dernières décennies. A côté de la désormais traditionnelle homéopathie, radiesthésie et autre acupuncture sont apparues l'ostéopathie, la métallothérapie ou encore la



mésothérapie. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile pour le consommateur d'y voir clair dans cette véritable jungle (voir *Actio* 6/86). Ces dernières années, l'essor a été plus manifeste dans le domaine de la psychologie dite «humaniste». Relaxation, «Gestalt», analyse transactionnelle, visualisation, toutes ces méthodes visent en quelque sorte à réintégrer le patient dans son environnement humain ou naturel, en rétablissant l'harmonie de ses différentes instances physiques, affectives, intellectuelles ou spirituelles et en restaurant ainsi l'ensemble des forces lui permettant de mieux affronter les agressions auxquelles il doit faire face en tant qu'être humain.

En Suisse romande, de très nombreux centres, proposant l'une ou l'autre de ces méthodes, se sont ouverts. Dans le canton de Vaud, par exemple, les Ligues de la santé proposent des cours de training autogène à la population, qui connaissent un succès grandissant. La mise en œuvre de ces méthodes thérapeutiques est souvent le fait d'infirmières ayant suivi une spécialisation.

«Le savoir infirmier s'est considérablement développé et se fonde sur ce que nous

## ACTIO

N° 9 Septembre 1987 96<sup>e</sup> année

Rédaction  
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne  
N° de compte de chèques 30-877  
Téléphone 031 667 111  
Télex 911 102

Edition allemande:  
Nelly Haldi

Edition française:  
Bertrand Baumann

Coordination rédactionnelle  
édition italienne:  
Sylva Nova

Conception graphique: Winfried Herget  
Editeur: Croix-Rouge suisse

Administration et impression  
Vogt-Schild SA  
Dornacherstrasse 39, 4501 Soleure  
Téléphone 065 247 247  
Télex 934 646

Annonces  
Vogt-Schild Service d'annonces  
Kanzleistrasse 80, case postale  
8026 Zurich  
Téléphone 01 242 68 68  
Télex 812 370, télex 01 242 34 89  
Cantons de Vaud, Valais et Genève:  
Presse Publicité SA  
5, avenue Krieg  
Case postale 258  
CH-1211 Genève 17  
Téléphone 022 35 73 40

Abonnement annuel Fr. 32.-  
Etranger Fr. 38.-  
Prix au numéro Fr. 4.-  
Paraît dix fois par an,  
avec deux numéros doubles  
(janvier/février et juin/juillet)